



COMMUNIQUE DE PRESSE DU BUREAU POLITIQUE DU MRND

Le Bureau Politique du MRND s'est réuni ce jour, le 05 novembre 1992 et a rendu public sa position sur le protocole d'accord signé entre la délégation du Gouvernement Rwandais et la FPR sur le gouvernement de transition à base élargie.

1°) Le Bureau Politique du MRND réaffirme son soutien aux négociations visant à ramener le paix dans notre pays et mettre fin à la guerre.

2°) Le Bureau Politique du MRND rappelle cependant que la Délégation Rwandaise dans ces négociations doit recevoir un mandat précis reflétant le consensus du Conseil des Ministres. Le Bureau Politique du MRND regrette que le Chef de la Délégation Rwandaise ait outrepassé son mandat et préféré défendre les intérêts de son parti. En outre, de connivence avec le Chef de la Délégation du FPR, et à l'insu des autres membres de la Délégation Rwandaise, il a prévenu à faire insérer dans le texte final du protocole certaines dispositions qui n'avaient pas été évoquées à la plénière. C'est le cas notamment de l'article 46 du protocole qui prévoit le démantèlement de l'administration territoriale dès la mise en place du gouvernement de transition à base élargie.

3°) Le Bureau Politique du MRND dénonce ces manœuvres auxquelles s'est livré le Chef de la Délégation Rwandaise dans le seul but de permettre à son parti et le FPR de s'emparer du pouvoir par des voies anti-démocratiques.

4°) Le Bureau Politique du MRND regrette que le Chef de la Délégation Rwandaise ait induit en erreur les observateurs et facilitateurs internationaux en leur faisant croire qu'il défendait la position du Gouvernement Rwandais alors qu'il s'agissait plutôt des intérêts de son parti.

5°) Le Bureau Politique du MRND estime que tout doit être mis en œuvre pour que les négociations en cours aboutissent à une paix réelle et durable et au renforcement de la démocratie. Il faudra dès lors que l'accord de paix fasse l'objet d'une large consultation au sein de la population et soit approuvé par les instances habilitées avant sa signature par les deux parties.

6°) Le Bureau Politique ne peut en aucun cas soutenir les parties qui cherchent à s'approprier le pouvoir et exclure les autres formations politiques de la gestion de la transition par des manœuvres anti-démocratiques.

C'est pourquoi, le Bureau Politique soutient que le Gouvernement doit hâter l'adoption de la loi électorale, l'établissement du calendrier précis des élections et la mise en place d'une commission indépendante chargée de préparer et superviser les élections.

Kigali, le 05/11/1992

Pour le Secrétaire National du MRND
en mission: NDARIHORANYE